

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RELATIVE À LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE CHAMPNIERS

Le Président de GrandAngoulême a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant sur la modification n°1 du PLU de la commune de Champniers, qui vise à reclasser les parcelles BE 511p, BE 528 et BE 529p aux abords de la salle polyvalente Paul Dambier en zone UB pour l'implantation de la société de communication «Infini», reclasser la parcelle AW 757 accueillant la maison de l'ancien directeur aux abords de l'école de Viville pour l'inclure en zone d'habitation UB et reclasser une partie de la zone UXi en secteur spécifique pour l'implantation de l'école Airbus Academy sur l'ancien site de l'entreprise Leroy Somer/Nidec.

**L'enquête publique se déroulera du lundi 17 mai 2021 à 9h00 au mardi 1er juin 2021 à 17h00**, soit une durée de 16 jours consécutifs.

Madame Yveline BOULOT, enquêtrice vacataire de statistique agricole, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Poitiers.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, au service planification de GrandAngoulême, 139 rue de Paris 16000 Angoulême et en mairie de Champniers.

Le dossier sera également consultable :

- sur le site internet de GrandAngoulême : <http://www.grandangouleme.fr/vivre-et-habiter/urbanisme/plan-local-durbanisme-plu/enquetes-publiques-et-procedures-en-cours/>
- sur un poste informatique disponible au service planification de GrandAngoulême.

**Durant toute l'enquête publique**, le public pourra **consigner ses observations et propositions** dans les **registres ouverts** à cet effet au service planification de GrandAngoulême et en mairie de Champniers, ou les adresser :

- par écrit, à l'attention de **Madame la commissaire enquêteur** : Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, enquête publique modification n°1 du PLU de Champniers - 25 Boulevard Besson Bey, 16000 Angoulême ;
- par courriel, à l'attention de **Madame la commissaire enquêteur**, à : [plu\\_communes@grandangouleme.fr](mailto:plu_communes@grandangouleme.fr)

**La commissaire enquêteur recevra le public, sans rendez-vous et dans le respect des gestes barrières, aux dates et heures suivantes :**

<b>Lundi 17 mai</b>	<b>de 9h00 à 12h00</b>	<b>Mairie de Champniers</b>
<b>Mercredi 26 mai</b>	<b>de 9h00 à 12h00</b>	<b>Service planification de GrandAngoulême, 139 rue de Paris à Angoulême</b>
<b>Mardi 1er juin</b>	<b>de 14h00 à 17h00</b>	<b>Mairie de Champniers</b>

**Des permanences téléphoniques seront assurées tous les jeudis matins, à savoir :**

<b>Jeudi 20 mai</b>	<b>de 9h00 à 12h00</b>
<b>Jeudi 27 mai</b>	<b>de 9h00 à 12h00</b>

Lors de ces créneaux, l'accueil du service planification se tient à disposition des personnes qui préféreront un échange téléphonique avec la commissaire enquêteur. Ces personnes pourront appeler l'accueil du service planification au **05.86.07.70.38** qui fera le lien avec la commissaire enquêteur.

Les contributions écrites et orales du public transmises par voie postale et formalisées pendant les permanences de la commissaire enquêteur seront consultables au service planification de GrandAngoulême et sur le site internet de l'agglomération [www.grandangouleme.fr](http://www.grandangouleme.fr). Les courriels reçus pendant la période de l'enquête publique seront consultables uniquement sur le site internet de l'agglomération.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par la commissaire enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de GrandAngoulême. Ces documents seront consultables au service planification de GrandAngoulême, sur son site internet et en mairie de Champniers, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Suite à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 15 avril 2021, le dossier de modification n°1 du PLU de la commune de Champniers n'est pas soumis à une évaluation environnementale.

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de GrandAngoulême pourra approuver la procédure. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des remarques du public et des conclusions de la commissaire enquêteur.

Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême, en mairie de Champniers et en plusieurs lieux concernés par la présente modification, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Johanna ROULAUD, service planification de GrandAngoulême, au 05.86.07.70.38 ou par courriel : [plu\\_communes@grandangouleme.fr](mailto:plu_communes@grandangouleme.fr)